L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 2 MARS 1893.

PETITES ANNONCES

DEMANDES.

UNE dame désire se mettre en pension dans une famille française pour $15 par mois. Références échangées. Mlle McMorries, coin des rues St-Charles et South
2 mars—1f

ON demande à acheter un cottage, contenant environ 5 à 6 chambres, situé dans la partie centrale du 2nd District. Adresser par écrit, à Jean Darribère, coin St-Philippe et Bourbon. 12 fév—1f

A VENDRE.

A VENDRE—Excellente occasion pour quelqu'un qui veut se mettre dans les affaires. Un stock de papier peint, avec installations, 100 Chartres St. 25 fév—7f

A VENDRE.—Une magnifique résidence en bon état à trois étages avec tout le confort pour une grande famille, sis 88 rue St-Philippe entre Bourbon et Dauphine. Très belle cour, jardin, écurie et arbres fruitiers. Le gaz dans toute la maison. S'adresser sur les lieux. 14 fév—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Marie Lannet, veuve de Bernard Layan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,819—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Pierre Canteron, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
1er mars—1 5 10

Succession de Bartholomew Guillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,270—Division E—Attendu que François H. Guillot a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bartholomew Guillot, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
1er mars—1 5 10

Succession de Mme Joséphine Mioulin, née Léon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,139—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Aristide Daniel Polerne, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 fév—28 mars 4 9

Succession de Morris Schokat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,236—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 fév—28—mars 4 9

Succession de William Rhems.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 38,265—Division B—Attendu que Emile Garnier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Rhems décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 fév—4 9 mars

Succession de Thomas Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 37,281—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William W. Fulton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
25 fév—25—mars 1 6

Succession d'Alfred Goldthwaite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35 254—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George W. Nott, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 fév—22 26—mars 3

Succession de Pierre Maspero.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,412—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P. Numa Olivier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 fév—22 26—3 mars

Succession de August V. Brunet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 38 190—Division D—Attendu que Mme Vve Marie Brunet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August V. Brunet, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—mars 2

Succession de Bernard Lacoste.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 38,116—Division E—Attendu que Marie Le Grand, veuve en première noce de Peter Tiee et en seconde noce de Bernard Lacoste, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernard Lacoste, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—2 mars

Succession de Detlef Henry Kanck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,584.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Kanck, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—mars 2

Succession de Mme Catherine H. Grimes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,921—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James McCracken, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—2 mars

Succession de Azemar Lanabère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,187—Division E—Attendu que Mme veuve Azemar Lanabère a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Azemar Lanabère décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—mars 2

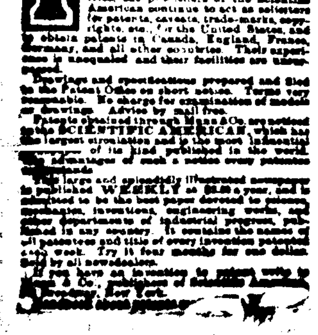

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 1er MARS—CLASSE No 150
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
11	50	4	66	35	54	8	46	40	25	15	31	44	1

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 1er mars 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous surveillons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J A Early
W L Cabell
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE ORLEANS,
MARDI, 14 MARS 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	20,000	20,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
25 Lots de	300	7,500
100 Lots de	200	20,000
200 Lots de	100	20,000
300 Lots de	60	18,000
500 Lots de	40	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	$60	6,000
100 Lots de	$40	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20	19,980
3,434 Lots se montant à		$265,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS** envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur **JUSQU'EN 1895.**

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des **BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE** et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37441—Division D—Walter Scott vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que l'ordre de vente rendu dans cette affaire le 17 février 1893 soit mis de côté; et qu'une réunion des créanciers du plaignant, dans le but de fixer les termes et conditions pour la vente des biens livrés soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 31 mars 1893.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
2 mars—3f au 31

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 38 307—Division B.—Ordre de Cour.—John D. Kelly vs ses créanciers.—Considérant la présente pétition, tableau et affidavit, et étant satisfait que le pétitionnaire s'est conformé aux formalités requises par la loi, la cession des biens est acceptée pour le bénéfice de ses créanciers et qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Villeré, notaire en cette paroisse, le 3me jour d'avril 1893, pour élire un syndic; et que dans l'intervalle toutes les procédures contre la personne et les biens de l'insolvable soient suspendues; et que Richard Lyons, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que les créanciers permettent à la dite réunion d'être autorisée à fixer les termes de vente de la propriété délivrée.
Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mars—3f au 3 av

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38 305—Division E.—George Stroud vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire George Stroud soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, en son bureau dans la bâtisse Morris, coin des rues Camp et Canal, en cette ville, le LUNDI, 3me jour d'avril 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Edw J. Bermudez, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893.
Signé: GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2mars—3f au 3 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,629—Division D—George F. Holden vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du plaignant, à l'effet de fixer les termes et conditions de vente pour les biens rendus dans cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire public, en cette ville, commençant le 31 mars 1893; et que B. R. Forman Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents du plaignant.
Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 mars—3f au 31 mars.

Henry Ehrensing vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,367.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vanhorn, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
1er mars—1 5 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,960—Division "E"—Charles F. Belden vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Aux créanciers de Charles F. Belden et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire—Vous êtes par le présent notifiés qu'une réunion des créanciers de Charles F. Belden sera convoquée et tenue, conformément à la loi, pardevant H. L. Garland, Jr., notaire public en cette ville, à son Bureau No 13, Commercial Place, commençant le MARDI, 7 mars 1893, à 11 heures A. M., pour considérer et déterminer si l'intérêt du dit Charles F. Belden dans une certaine propriété foncière sera vendu, et s'il en est ainsi, les dits termes et conditions.
Nouvelle-Orléans, 2 février 1893.
Par ordre de GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4fév—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,092—Division A—R. P. Batson vs. ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire R. P. Batson soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas E. Upton, notaire public, à son Bureau No 87, rue St-Charles, en cette ville, le MARDI, 14me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 8 février 1893.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
10fév—3f au 14mars

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,424—Division D.—Ordre de Cour.—H. Kern & Sons vs leurs créanciers.—Aux créanciers de la raison commerciale de H. Kern & Son et tous autres intéressés dans cette affaire—Vous êtes par le présent notifiés qu'une réunion des créanciers de la raison commerciale de H. Kern & Son, composée de Henry Kern et Emile Kern et des dits membres seront convoqués et tenue pardevant Joseph N. Wolfson, Esq., notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, commençant LUNDI, 6me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur l'application des insolvables pour une décharge de leurs dettes, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1893.
Par ordre de N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier. 5 fév—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,072—Division C—Otto A. P. Stoll vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de l'insolvable Otto A. P. Stoll soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire public, à son bureau, No 138 rue Gravier, en cette ville, MERCREDI, 8me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et d'aviser sur la proposition de compromis par la American Homestead Company, et pour délibérer et aviser si la propriété foncière décrite sera vendue et pour fixer la manière, l'heure, les termes et conditions de la vente.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1893.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN Député-Greffier.
7fév—3 f au 8 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 36,118—Division B—Charles M. Fush vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la présente pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers de Charles M. Fush soit appelée, pardevant William F. Brewer, notaire public, au No 7 Commercial Place, en cette ville, le 15me jour de mars 1893, dans le but de considérer et voter sur la demande du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les biens, ainsi que contre la personne de Charles M. Fush, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 février 1893.
Signé: FRED. D. DING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11fév—3f au 15mars

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,174—Division C—Wink & Harris vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison sociale de Wink & Harris, et William C. Wink et Joseph E. Harris, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est par la présente acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James B. Ward, Esq., notaire public, en son bureau, No 61 rue Camp, en cette ville, LUNDI, le 6me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 17 février 1893.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
18fév—3f au 6mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,976—Division C—Rousseau, Latour & Co vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de Rousseau, Latour & Cie, composée de Ferdinand Rousseau, Victor Latour et Armand M. Delavalade, soit convoquée et tenue pardevant Octave Morel, notaire, en son bureau No 9 rue Carondelet en cette ville, le LUNDI, 6me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Victor Leovy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1893.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
31 janv—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 38,204, Division A.—John B. Donnes vs. ses créanciers—Ordre—Que la cession des biens du pétitionnaire, John B. Donnes, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Martin E. Doriocourt, notaire, en son bureau, No 18 rue Orléans, en cette ville, le 8me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 23 février 1893
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN Député-Greffier
24 fév—3 f au 8 mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Edwin Lainer vs. A. Brifford.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No 16,862—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 91 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 14me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une glace, trois portraits encadrés, deux grandes vitrines, un lot de cuillères argent plaqué et un lot de passoire argent plaqués, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire numérotée ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
2mars—2 9 14

Dr E. Dreifus vs. Geo. R. Hollander.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 22,954.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 10ème jour de mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une armoire à glaces, un bureau avec dessus en marbre et miroir.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM NELSON, Constable.
28 fév—28—mars 7 10

H Zeller vs. J. Dallair.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans—No 13,140—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le MERCREDI, 10me jour de mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après inventaire en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 fév—28—mars 7 10.

Frank Richards vs Frank Fabregas.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, Nos 23,401.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, MARDI, 7 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de chaises et tables, un lot de liqueurs assorties, 2 pots plaqués argent, un sucrier plaqué en argent et une partie d'un baril de whisky.
Saisi dans l'affaire intitulée et numérotée ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
23 fév—23—mars 1 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur dans le Second District.

Une formant le coin des rues Toulouse et Dauphine (Ilet borné par les dites rues et les rues St-Pierre et Bourbon) et l'autre portant les numéros municipaux 60 et 62 rue Bourgogne.

Brice Dufour vs. Christian Jacob Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,931—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° **Un certain lot de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St-Pierre et Bourbon, le dit lot étant au coin des rues Toulouse et Dauphine et mesurant trente-six pieds de face à la rue Toulouse sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Dauphine.

2° **Un lot de terre,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Conti et mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne, sur environ quatre-vingt-huit pieds de profondeur, le dit lot faisant partie du lot formant le coin des rues Bienville et Bourgogne.

Les dites propriétés ont été acquises par le défendeur comme suit: Par un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, le 20 janvier 1891, dans l'affaire de la succession de Christian Jacob, Sr, et Susana Hundt, sa femme, No 31,677 du dossier de la Cour, Christian Jacob, Jr, a été reconnu comme le seul et légal héritier de son père et sa dite mère, Christian Jacob, Sr, sa femme, reconnu comme tel, a été mis en possession de toute la propriété et tous les effets appartenant aux dites successions.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—24—mars 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété améliorée de valeur rue Camp, entre Race et Robin, (la rue à l'arrière étant Magazine).

Connu comme le No 450 rue Camp.

Léon Joubert vs Veuve T. McConnell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,773—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Race et Robin, désigné par le No 2, sur un plan fait par Hedin, le 25 janvier 1853, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, et portant sur le plan No 124, lequel lot mesure vingt-huit pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Camp, sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et est à une distance de trente cinq pieds de la rue Race.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10fév—10 17 24—mars 3 10 15

Vingt-sixième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44,850 20	
Total		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,084.18	
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95	13,196 23
Fonds de surplus, 1891		21,490 82
Total		$330,792 59
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29	264,967 92
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 67

ACTIF.

Billets pour primes	$27 65
Primes en voie de collection	49,004 92
Prêts sur nantissement	4,475 00
Prêts sur hypothèques	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,250 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.
FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.
J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS, J. HASSINGER, A. G. RICKS, LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH, FRANK VATTER, JOHN G. MOLL, J. E. MERILH, D. BERNHARDT, J. J. LANGLES, M. VONDERBANK, P. W. DIELMANN, EMIL WEBER, A. THIESEN.
15 janv—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. J. Trenchard vs. Paul Monteleone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,170.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'îlet borné par les rues Cadix, Chestnut, Plaquemines et Valence, terrain No 18 sur un plan annexé à l'acte dressé pardevant feu C. Pollock, ancien notaire, le 28 juin 1836, et mesurant trente pieds de façade rue Chestnut, sur une profondeur de cent pieds, et contigu au terrain No 19.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10fév—10 17 24 mars 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Elizabeth McEvoy, légataire universelle de Mme M. A. [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,871.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, faisant partie de l'ancienne habitation de David Olivier, dans l'îlet numéro deux, borné par les rues Mazant, Moreau, maintenant Chartres, Barthélemy et le Chemin Public, maintenant North Peters, sur un plan de cette partie du faubourg, dressé par B. Buisson, voyer, le 20 mai 1833, et déposé au bureau de Octave de Armas, ex notaire public; la dite portion de terre a été divisée en dix lots, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, sur un plan dressé par C. Giroux et A. Castaing le 13 novembre 1850, et annexé à un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, ex-notaire public le 30 décembre 1850. Les dits lots ayant les dimensions suivantes, à savoir: les lots numéros 1, 2, 3 et 4 ayant chacun trente pieds de face à la rue Moreau, maintenant Chartres, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot numéro un formant l'encoignure des rues Mazant et Moreau, maintenant Chartres; le lot numéro 5, contigu au lot numéro 4 ayant quinze pieds de face à la rue Moreau, maintenant Chartres, quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro 4, trente deux pieds de profondeur sur la ligne opposée, de là le dit lot s'ouvre à angle droit de quinze pieds à une seconde profondeur de cinquante huit pieds et trente pieds de large dans le fond.

Le lot numéro six ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre-vingt neuf pieds six pouces et quatre lignes de profondeur vers la rue Barthélemy, quatre-vingt douze pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro sept et trente pieds de largeur sur la ligne du fond. Le lot numéro sept ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre vingt douze pieds cinq lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro six, quatre vingt quinze pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro huit et trente pieds de large sur la ligne du fond.

Le lot numéro 8 ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre vingt quinze pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro sept, quatre-vingt-dix huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro neuf et trente pieds de large sur la ligne du fond.

Le lot numéro neuf ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, actuellement rue North Peters, quatre-vingt-dix-huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro huit cent et un pieds quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro dix et trente pieds de large sur la ligne du fond.

Le lot numéro dix formant l'encoignure du Chemin Public, actuellement North Peters et la rue Mazant, ayant trente pieds un pouce six lignes de face au Chemin Public, maintenant rue North Peters, cent et un pieds quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro neuf, cent et quatre pieds trois pouces de profondeur sur la rue Mazant et trente pieds de large sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et droits.

Ensemble avec cent actions du fonds capital de la Banque des Citoyens garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant: soit la somme de Dix huit cents dollars de la manière suivante, à savoir:

Le lot numéro un pour payer la réclamation du plaignant garantie par hypothèque sur la propriété de $144 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $16 chacun, à partir de chaque 1er décembre 1881 jusqu'à 1889 inclusivement quand les dits appels sont devenus dus.

Les lots Nos 2, 3 et 4 pour payer la réclamation du plaignant garantie par hypothèque sur la propriété de $108 sur chacun des dits lots avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $12 chaque sur chacun des dits lots à partir du 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement lorsque les dits appels sont devenus dus, s'élevant à $324 avec intérêt sur les lots 2, 3 et 4.

Le lot No 5 pour payer la réclamation du plaignant de $72 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $8 chacun à partir du 1er décembre 1881 à 1889 inclusivement lorsque les dits appels sont devenus dus.

Les lots Nos 6, 7, 8 et 9 pour payer la réclamation du plaignant de $234 sur chacun des dits lots avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions sur chacun des dits lots de $26 chacun à partir du 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement lorsque les dits appels sont devenus dus s'élevant à $936 avec intérêt sur les dits lots 7, 8 et 9.

Le lot No 10 pour payer la réclamation du plaignant de $324 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $36 chacun à partir de chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement, lorsque les dits appels sont devenus dus.

Et aussi du comptant pour payer les frais sur la dite propriété. L'acquéreur de chaque lot en assumera en outre le résidu de la dette du stock hypothéqué, à savoir:

Sur le lot No 1 la somme de $576; sur les lots Nos 2, 3 et 4 la somme de $432 sur chaque lot s'élevant à $1,296; sur le lot No 5 la somme de $288, sur les lots Nos 6, 7, 8 et 9 la somme de $936 sur chaque lot, s'élevant à $3,744, et sur le lot No 10 la somme de $1,296.

Les dites dettes hypothécaires devant être assumées étant cette portion du stock hypothéqué sur les dits lots, sujette à être demandée sous la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et l'acquéreur en outre assumera et sujet des dits lots aux obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil.
17 fév—17 24—3 10 17 22 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Etat de la Louisiane vs. Sonny Alexander.

COUR CRIMINELLE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19 327—En vertu d'un writ de fieri facias vs. Nicholas Gaspar, caution, à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 mars 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District Municipal, portant le numéro municipal 143 rue South Liberty et désigné comme le lot No 33, dans l'îlet No 332, borné par les rues South Liberty, Perdido, Poydras et Franklin, et mesurant 26 pieds de face à la rue South Liberty sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles.
Saisi comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.
Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.
Conditions—Comptant sur les lieux.
REMY KLOCK,
Shérif Criminel de la Paroisse d'Orléans.
17 fév—17 24—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

John W. Price vs. Mme Mary A. Duffel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,900.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 6 mars 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
A mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres—
Un assortiment de meubles de maison, effets mobiliers, divers, etc., d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 fév—23—mars 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Pierre Sénac vs. Wilson Davenport.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,984—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 mars, 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Cinq lots de terre, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par la lettre E, sur le vieux plan de West Bouligny, maintenant désigné par le numéro 80, sur le nouveau plan, bornés par les rues Front, Lyons, Bordeaux et le fleuve Mississippi, les dits lots sont désignés comme suit, savoir: Trois lots par les numéros six, sept et huit suivant un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 30 janvier 1848 et déposé à l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Front, une même façade sur le fleuve sur une profondeur de cent cinquante pieds, plus ou moins.
Les deux autres lots sont désignés par les Nos 9 et 10, suivant un plan fait par le même voyer, le 15 janvier 1848, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Front et la même largeur et façade au fleuve sur cent soixante pieds de profondeur. Le lot No 10 forme le coin des rues Lyons et Front, le tout au pied américain, ensemble avec toutes les accrétions et alluvions qui peuvent se former sur la rive du fleuve. Les lots 9 et 10 furent acquis par Jean Courrège par achat de Bernard Lavigne et Françoise Lefort, son épouse, par acte passé pardevant P. C. Cuvillier, notaire, daté le 3 décembre 1868, enregistré dans le livre No 7 folio 316.
Les lots 6, 7 et 8 furent achetés par Jean Courrège par achat de Ueber P. Bouncy par acte passé le 29 février 1868 et dûment enregistré dans le livre No 7 folio 117.
Et le tout des dites propriétés fut vendu par le dit Jean Courrège au défendeur ci-dessus, d'après un acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 20 septembre 1886. (Titre enregistré dans le livre 126 folio 283.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 fév—17 24—mars 3 10 17 22

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Instruments de Chimie et autres.

MICROSCOPE

Complet et en parfait état avec tous les accessoires qui s'y rattachent.

UNE PAIRE DE BALANCES.

Batteries électriques, thermomètres, limes, tubes, balance à prescription et d'autres instruments, etc.

LIVRES.

Encyclopédie Britanica, Encyclopédie annuelle, Encyclopédie Américana, Encyclopédie américaine, Chimiste américain, la Série "International Scientific" d'Appleton & Cie, éditeurs, et une longue liste d'ouvrages scientifiques, littéraires et autres de valeur, des montres en or et en argent et d'autres articles de joaillerie.

Succession de John Johnson.

No 37,455—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune—LUNDI, 13 mars 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 février 1893, pour le compte de la dite succession—
Une vaste collection d'ouvrages et d'instruments de chimie, microscope, d'ouvrages scientifiques et littéraires, montres en or et en argent, le tout accusé dans un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant
26 fév—26—mars 1 5 8 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix dans le Second District,

No 34 rue de Chartres, entre Douane et Bienville,

Magasin élégant en briques à trois étages, occupé par Adam J. Zaug, Esq., loué à bail jusqu'au 30 septembre 1893, à raison de $50 par mois.

No 312 rue de Chartres, entre Quartier et Hôpital, une élégante résidence en briques à deux étages.

Nos 14, 16, 18 rue Tremé, entre Canal et Douane, une bâtisse à un étage et mansarde, divisée en trois corps de logis.

Succession de Mme E. Braudner.

No 37,691—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 8 mars 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 31 janvier 1893, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Chartres, Quartier, Vieille Levée et Hôpital, désigné par le No 3 sur un plan de J. N. de Pouilly, janvier 1846 et déposé en l'étude de F. Percy, ancien notaire, et mesure 23 pieds 10 pouces de façade rue de Chartres, sur 161 pieds 2 2/8 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et étant le terrain le plus proche de la rue Barracks, avec l'usage d'une allée de 5 pieds, laquelle est à l'usage commun avec le terrain No 4 et autres; et un lot de largeur ouvrant rue Hôpital, sur une profondeur de 159 pieds 8 3/8 pouces, et faisant partie du terrain No 4 et autres; et l'autre de 11 1/8 pieds de largeur ouvrant rue du Quartier sur une profondeur de 159 pieds 3/8 pouce en commun avec le dit terrain et autres, conformément au dit plan.

Les améliorations consistent d'une maison de résidence en briques à trois étages à distance de la rue, portant le numéro municipal 312 de la rue de Chartres, ayant 4 chambres grandes, parfait, cuisine ayant 3 chambres grande cour, citerne, lieux d'aisances, hydrant, écurie à l'arrière, etc.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Chartres, Douane, Vieille Levée et Bienville, désigné par le No 2 sur un plan de A. Castaing, architecte, le 20 janvier 1860 déposé en l'étude de P. Cuvellier, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain mesure 21 pieds 7 pouces 5 lignes de façade rue de Chartres sur une profondeur de 55 pieds 2 pouces et 6 lignes entre une allée de 5 pieds de façade à la Douane, largeur à l'arrière du terrain No 2 et 27 pieds 6 pouces 2 lignes de longueur à l'arrière du terrain No 4, et de l'allée susdite. Les améliorations consistent en un beau magasin en briques à 3 étages No 34 de la rue de Chartres, occupé par Adam J Zaug et vendu sujet à un bail jusqu'au 30 sept. 1893 à $50 par mois.

3° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tremé, Canal, Franklin et Douane, et mesure 30 pieds 10 pouces de façade à la rue Tremé, sur 79 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles et composé des terrains Nos 5 et 6.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, couverte en ardoises, avec mansarde, divisée en trois corps de logis, de chaque côté, ayant deux chambres et galerie dans le haut et deux dans le bas, etc., connue par les numéros municipaux 14, 16 et 18 rue Tremé

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à un an de crédit garanti par billets de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication, et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1893 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire aux frais de l'acquéreur.
1er fév—1 8 15 22—mars 1 8

UNE
MAGNIFIQUE RESIDENCE
—PRES—
L'Avenue Esplanade.

No 105 rue Kerlerec, entre Marais et St-Claude.

Succession de Mme Elizabeth Bernard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 37,933.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 22 mars 1893 à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune,** en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 17 février 1893, pour le compte de la sus-dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 5, borné par les rues Kerlerec, St-Claude, Columbus et Marais, désigné comme lots numéros 20 et 21 du dit îlet, et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces sur la dite rue Kerlerec, sur une profondeur de 124 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles portant le numéro municipal 105 rue Kerlerec.

Les améliorations consistent en une jolie résidence à un étage recouverte en ardoises, avec mansarde, grand corridor au centre, portes à coulisses, trois chambres à coucher, grande salle à manger, cabinets; dans les mansardes deux grandes chambres et quatre cabinets, une bâtisse à deux étages touchant à la bâtisse principale, ayant quatre chambres et chambre à bain, ainsi qu'une bâtisse dans le fond, ayant chambre à laver, chambre à charbon et bois, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus du prix de la vente comptant, au gré de l'acquéreur, le reste en un crédit d'un et deux ans, représenté par des billets d'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente doit contenir les clauses d'assurance, cinq pour cent frais d'honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles de garantie. Les taxes de l'année 1893 doivent être assumées, en sus du prix de la vente, par l'acquéreur. Le dépôt usuel de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur pour lier la vente, et l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 fév—18 22—1 8 15 22 mars

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage désirable et 3 lots de terre à Alger, 5me District de cette ville, sur le chemin de fer de Grand Isle et Alger et Gretna, près des ateliers du Texas et Pacifique, et à un îlet de la nouvelle brasserie d'Alger.

Succession d'Edwin A. Smith et sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans,—Division E.—No 37,686.

PAR D. STUART—Encanteur, Bureau No 58 rue du Camp.—MERCREDI, 15 mars 1893 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la dite Cour, daté le 8 février 1893, il sera vendu à la vente à l'encan de la propriété ci-dessous décrite; savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième district de cette ville, désignés comme Nos 1, 2 et 24 dans l'îlet No 183, borné par les rues Newton, Decatur, Madison et Monroe, mesurant chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Newton, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Le lot No 1 formant le coin des rues Newton et Madison. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant Wm H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1893. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
11 fév—11 18 25—mars 4 11 15

Walter Scott vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,441—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Salisbury, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 fév—19 22 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage.

COTTAGE EN BOIS ET BON LOT DE TERRE,

Coin Sud Ouest de l'Avenue Cleveland et de la Rue Roman.

Mlle Addine McCord et als vs Mlle Mary McCord et als.

No 37,336—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 2 janvier 1893, et signé le 6 février 1893, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, un ordre daté le 20 février 1893, homologuant les délibérations d'un conseil de famille dans l'affaire susdite, la propriété décrite ci-après:

Le cottage en bois ayant plusieurs chambres et sur le lot de terre dans le Premier district de cette ville désigné par le No 6 de l'îlet No 27, d'après le plan de Jos. Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840, déposé au bureau de David L. McCay, ex-notaire public en cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Cleveland, les rues Palmyra, Roman et Prieur, mesurant 27 pieds de face à l'avenue Cleveland, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Roman et entre lignes parallèles. Il y a ample espace sur le fond du lot pour faire des améliorations additionnelles.

A un block de la rue du Canal près du centre des affaires, des églises, des écoles et des marchés dans un voisinage qui s'agrandit, respectable et populeux.

Conditions—La moitié comptant, la balance à un crédit de douze mois pour billet ou billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, 5 pour cent frais d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection du billet, les améliorations devant être tenues assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893 au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat reçu au moment de la vente.
Actes de vente pardevant E. Titche, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
25fév—25—mars 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Célèbres Sources de Soufre,
LA PROPRIETE
—ET LA—
TERRE ADJACENTE,
CONNUES COMME
LE TAYLOR TRACT,

Adjacent à Covington et aux Célèbres Sources d'Abita, renommées pour leur salubrité, Paroisse St-Tammany, Lne. Seulement à une courte distance de cette ville par rail et par eau.

Succession de Adam Thomson

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 27,679.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 3 février 1893 dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° **La Propriété des Sources de Soufre,** située à environ un quart de mille au nord de Covington dans la paroisse St-Tammany, Lne, étant partie de la section 37, circonscription 6 sud, du rang 11 est, ayant environ 338 47 acres, bornée au nord et à l'est par la "Rivière Bogue Falaya", et à l'ouest par le chemin Lee Ferry, ensemble avec les animaux, installations, les instruments aratoires et effets mobiliers qui se trouvent actuellement sur le dit local, et ainsi que les dits objets peuvent exister au jour de la vente, et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage résidence, dépendances, écuries, etc. Cette propriété est attrayante comme endroit salubre qui n'est pas surpassé dans le Sud. L'air est toujours vif, et le gibier abonde pour la chasse et la pêche. C'est un endroit propice pour une ferme pour l'élevage des animaux, pour des bois et le produit en général de son sol. On peut arriver à la propriété soit par un court trajet par le East Louisiana R. R., ou par des bateaux, du dépôt ou du lac Pontchartrain. L'accès est facile de la station Claiborne en jetant un pont à travers la rivière.

2° **Le Taylor Tract,** au nord de et contigu au morceau de terre ci-dessus, est décrit comme section 45 de la circonscription 6 sud du rang 11 Est, et ayant environ 640 acres de terre en grande partie bois, bornée avant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya, et coupé par Covington et le "Mile Branch."

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance à crédit jusqu'à l'adjudication en billet ou billets de l'acquéreur, 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, 5 0/0 de frais d'honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de l'Etat et de paroisse pour l'année 1893 au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Théodore Cotonio notaire public, aux frais des acquéreurs.
25 fév—25—mars 4 11 18 25 29

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à double corps de logis en bois, à deux étages,

Donnant un bon revenu, avec un terrain vague qui y touche

Rue Melpomène, entre Prytania et Avenue St-Charles.

Succession de Mme H. J. Lange.

No 30,622—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D

MERCREDI, 5 AVRIL.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 février, 1893, il sera vendu aux enchères publiques—

Deux lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y rattachent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Prytania et Terpsichore, dont l'un désigné par la lettre D sur un dessin fait par J. A. D'Hémécourt, arpenteur, en date du 20 septembre 1871, selon ce dessin, le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée commune de trois pieds de largeur qui le sépare du lot C, et se dirigeant jusqu'au fond du dit lot à une distance de 110 pieds entre lignes parallèles pour l'usage commun des lots C et D. L'autre lot touche au précédent ci-dessus décrit et est désigné par le No 7 sur un plus fait par ledit D'Hémécourt, arpenteur, en date du 25 octobre 1871, selon ce plan, ledit lot mesure 37 pieds 4 lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, avec tous les droits à la bande de terrain de 25 pieds de face au dit lot. Les améliorations consistent en une résidence à double corps de logis en bois à deux étages Nos 132 et 134 rue Melpomène. Le No 132 se compose de deux salons avec arche, double salle à manger, cuisine, office, 4 chambres à coucher chambre à bain, avec une allée sur le côté. Le No 134 renferme 3 chambres, cuisine au rez-de-chaussée, 3 chambres à coucher, salle à bain au 1er étage avec l'usage en commun d'une allée de 3 pieds de largeur.

Conditions: Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, ou un an au gré de l'acquéreur, dont partie, s'il y a balance à crédit, en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente contiendra toutes les clauses de garantie ordinaires, tels que le gage et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devra rester assurée et la police transférée. Les taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur. Dix pour cent devront être payés comptant au moment de l'adjudication pour lier l'acheteur.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. O. Hart, notaire.
1er mars—1 8 15 22 29—avril 5.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nantissement de choix d'une Propriété Cottage dans le Troisième District, rapportant un bon loyer.

Succession de R. H. Tilford.

No 37,644—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MERCREDI, 15 MARS.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1893, il sera vendu:

Le joli cottage double en bois avec une cuisine à deux étages Nos 764 et 764 1/2 rue Remparts, entre Clouet et Louisa (dans l'îlet borné par Bourgogne) ayant de chaque côté quatre chambres au rez-de-chaussée et deux chambres au-dessus de la cuisine, gaz, corridor, et rapporte un loyer de $12 par mois de chaque côté. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Remparts sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, en date du 7 janvier 1893.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt par an, assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de garantie, toutes les taxes de 1893 devant être assumées par l'acquéreur. 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant B. F. Choate, notaire.
10 fév—10 15 22—mars 1 8 15

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 37,908, Division D.—Matt H. Stork vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par le pétitionnaire Matt H. Stork soit et est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers; que C. A. Schreiber, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frederick Zengel, notaire, commençant LUNDI, 27me jour de février 1893, à 11 heures A. M.; et que jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 janv—3f au 27 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une grocerie. Meubles de maison. Cheval et voiture, etc.

Succession de Mme Letitia McMahon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,903—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—LUNDI, 13 mars 1893 à 11 heures A. M., à la grocerie coin Avenue de la Louisiane et de la rue Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 28 février 1893, pour le compte de la succession de Mme Letitia McMahon, il sera vendu à l'encan—
Un assortiment général d'épiceries de choix et de fantaisie, meubles de maison, cheval et voiture, etc.
Conditions—Comptant.
1er mars—1 5 8 11 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE
D'Actions de chemins de fer.
88
Actions du fonds-capital du New Orleans City & Lake Railroad Company.

Succession de David S. Bryon.

No 34,855—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 28 février 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de David S. Bryon, Dossier No 34,855, il sera vendu à l'encan, à savoir—
Trente-huit actions du fonds-capital du New Orleans City & Lake Railroad Company.
Conditions—Comptant.
1er mars—1 5 8 12 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée, de valeur, près du Marché Français.

La résidence en briques, à deux étages, No 42 rue Dumaine près Chartres.

In re Santa Barone versus Maria C. Barone.

No 35,805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI 22 mars 1893 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier en vertu d'un jugement rendu le 2 février 1893 et signé le 8 février 1893 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B," in re Santa Barone versus Maria C Barone il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Royale Chartres et Ste Anne, désigné par le No 3, sur un plan de C. A. de Armas, député voyer le 16 février 1857 et déposé en l'étude de Philippe Lacoste alors notaire en cette ville lequel lot mesure 22 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Dumaine, sur 83 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, étant la même propriété acquise d'après un acte pardevant Etienne Lauer ancien notaire, daté le 4 juin 1881. Les améliorations consistent d'une résidence en briques à deux étages avec galeries sur le devant et sur les côtés, ayant environ 6 chambres, cour pavée, corridor sur le côté et citerne, etc., près du Marché Français, la Cathédrale et les écoles, voisinage bien peuplé, char urbain en avant, etc.

Conditions—Trois quarts (3/4) comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement, représentée par billets de l'acquéreur et autres garanties par lien de vendeur et hypothèque spéciale.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.
19 fév—19 22—mars 1 8 15 22

Une chance exceptionnelle
—Pour acheter—
Un Commerce Lucratif
Le bon vouloir, le stock et installations
DU CAFÉ

Depuis longtemps établi et populaire 107 rue Decatur, coin St-Louis. Complet avec tout ce qui y a rapport. Belle clientèle, dans un quart excellent et vendu pour cause d'affaires importantes qui nécessitent l'attention du propriétaire actuel.

A l'encan le JEUDI 2 mars 1893, à midi, au dit local. Le prix du loyer de la propriété est très modéré. Le tout en bloc.
Conditions—Comptant.
ALBERT PAUL, Encanteur.
26 fév—26 mars 2

OCCASION MAGNIFIQUE
Pour placements avantageux.

Deux bonnes Propriétés dans le Second District.

Un agréable cottage double, avec bâtisses à deux étages dans le fond, connu par les Nos 152 et 152 1/2 rue du Quartier, entre Remparts et St-Claude; toujours loué et rapportant $28 par mois.

—ET—

Cette bonne maison double désignée par les Nos 142 et 142 1/2 rue St-Philippe, entre Remparts et St-Claude, invariablement occupée et rapportant $26 par mois.

Ces propriétés sont bien situées, à proximité de toutes les convenances, bon voisinage, etc.

SERONT vendues à l'enchère MERCREDI, le 8 mars 1893, à midi, à la salle d'encan, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles. Les plans sont exposés.
Conditions—La moitié comptant, balance à 1 an, 7 0/0 d'intérêt, etc.
Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire. Dépôt de 10 pour cent.
ALBERT PAUL, Encanteur.
19 fév—19—mars 1 8

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de fret non réclamé
—Au dépôt du—
Yazoo & Mississippi Valley Rail Road.

En vertu de l'acte 124 de 1890, Consistant de plus de 200 lots spécifiés de meubles, quincaillerie, instruments d'agriculture, groceries, sellerie, courroies, machine, ciment, marbre, Burlaps, plumes, ferblanterie, moulage, papier, fil-de-fer, sel, ustensiles, soies, malles, machines à coudre, et un assortiment général d'articles divers, trop nombreux pour être énumérés, tout en bon ordre et bonne condition, et vendu pour payer le fret et frais en vertu de l'acte No 124 de 1890, Lois de la Louisiane.

Sans réserve. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON, Encanteurs—Bureau No 12 rue Carondelet.—LUNDI, 6 mars 1893 à 10 heures 30 A. M., en vertu d'ordres du Yazoo & Miss. Valley R. R., à leur dépôt No 1, coin Poydras et Front, pour le compte de qui cela peut concerner, sous l'acte No 124 de 1890, ayant rapport au fret non réclamé, à l'encan il sera vendu.
Un grand lot (de plus de 200) de fret divers et assorti partiellement énuméré plus haut. Le catalogue peut être vu au bureau des encanteurs.
Condition—Comptant sur les lieux.
23 fév—23 26—1 4 mars à date

PAR JAS P. GUINAULT

VACHERIE DE HENRY SINS.

Vente pour Cause de Changement d'Affaires.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur: Bureau, No 33 Passage de la Bourse.—JEUDI, 2 mars 1893, il sera vendu, à midi, coin des rues Français et Gaines, Troisième District, la vacherie de Henry Sins.
La vacherie se compose de

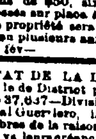

27 magnifiques vaches laitières, plusieurs avec de jeunes veaux et les autres sur le point de vêler, et fraîches en lait. 1 taureau, 3 chevaux, 1 charrette à lait, 2 charrettes à provisions, les harnais, bidons, baquets, et tous les ustensiles de la laiterie. La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur. La vente journalière se monte à $6.

Conditions — Jusqu'à $50 comptant, et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
La propriété sera offerte à louer à bail pour une ou plusieurs années.
24 fév—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,637—Division C—Raffaele Romano et Pascal Guerriero, individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Raffaele Romano et Pascal Guerriero individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero soit acceptée au bénéfice de leurs créanciers; qu'une réunion des dits créanciers des insolvables ci dessus soit tenue après les annonces et notifications requises par la loi pardevant Antoine Doriocourt notaire le 30me jour de janvier 1893, à la Nouvelle Orléans afin de délibérer sur les affaires des dits insolvables, et que H. R. Piccaluga soit appointé syndic provisoire dans cette affaire jusqu'à avoir fourni un cautionnement de douze mille cent ($12,100) dollars comme garantie d'un accomplissement fidèle de ses devoirs, que S. T. Walde, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de ces insolvables, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1892.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 déc—3f au 30 janv

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'îlet formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre [illegible]
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

La comfortable Résidence en bois à deux étages,

No 279 rue White, encoignure Thalie.

Succession de Mme Appoline Bauchère, femme de Philis L. Hoffman.

No 36,227—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

La résidence en bois à deux étages convenablement située coin nord-est des rues White et Thalie, ayant galerie sur le devant; contenant sept chambres, citerne grand jardin sur le côté et à l'arrière, hangars, etc. Le lot est décrit comme suit

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rampart, Thalie, Bassin et Erato formant l'encoignure des rues Bassin et Thalie, et mesurant, mesure américaine, 31 pieds 9 3/8 pouces de face à la rue Bassin sur 96 pieds 11 6/8 pouces de profondeur et face à la rue Thalie. Près des églises, des écoles, des chars urbains, des magasins de détails et du marché Dryades.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, garanti spécialement par des billets hypothécaires et lien de vendeur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie, tels que 5 pour cent d'honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1893.
Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
Acte de vente pardevant W. R. Ker, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
22 fév—22 23—mars 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE

MAGASIN ET RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES CONFORTABLE,

No 269 1/2 rue Tchoupitoulas, entre les rues Calliope et Poeyfarre.

Succession de George Hunter et de sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 36,845.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 février 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le magasin à deux étages solidement bâti en briques avec résidence No 269 1/2 rue Tchoupitoulas, ayant une véranda en fer sur le devant, et contenant quatre chambres dans la bâtisse principale et deux chambres dans la bâtisse de cuisine détachée, cour pavée, citerne etc. Le terrain est décrit comme suit

Un certain lot de terre, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Calliope et Poeyfarre désigné comme lot No 5, d'après un plan dressé par E. Gothiel, architecte, le 25 avril 1856, déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, en cette ville, comme plan No 7, lequel lot mesure 15 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond, et 76 pieds 10 pouces de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et leurs dépendances, et tous les droits, servitudes, privilèges et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, et l'usage d'une allée en commun avec le lot No 6, laquelle a 3 pieds 7 pouces de largeur sur la rue Calliope par le fond jusqu'au fond du lot No 5, d'après le plan ci-dessus, et ainsi qu'il est plus amplement décrit dans le titre de propriété, et à un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant. 20 pour cent du montant devra être déposé au moment de l'adjudication, pour lier la vente.
Acte de vente pardevant J. Zach Spearing Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
8 fév—15 22—mars 1 15

ANNONCE JUDICIAIRE

La Résidence centrale et commode en briques à deux étages,

No 268 RUE CARONDELET,

Entre Calliope et l'avenue Howard.

Succession de Paul Marie Duval Grandmaison.

No 18,111—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 8 mars 1893, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 janvier 1893 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée

La résidence en briques à deux étages centralement située No 268 rue Carondelet, contenant vestibules au premier et au rez de chaussée deux salons doubles, salle à manger, et au second étage quatre chambres à coucher confortables, et galeries, chambres au premier, citerne, dépendances, grande cour pavée et lieux, etc.
Le lot est décrit comme suit

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 215, borné par les rues Carondelet, Calliope, et les avenues de Charles et Howard, lequel lot commence à une distance de 42 pieds de l'encoignure Calliope et mesure 40 pieds 3 pouces de face à la rue Carondelet, 36 pieds 7 pouces 2 lignes en largeur à la ligne du fond sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et est composé de deux portions de terre, une, la plus rapprochée de la rue Calliope étant désignée par la lettre B, sur un croquis fait par D. M. Bresnan, voyer, daté le 9 juin 1886 et annexé à un acte pardevant M. C. Soniat, notaire public, le 24 juillet 1886, et l'autre désignée par le No 1, sur un croquis fait par C. Schmader voyer, daté le 26 avril 1886, annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire public, le 10 juin 1886. Confortablement située, convenable au centre des affaires et ayant de grands terrains, cette résidence est extrêmement désirable et de valeur permanente.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un an de crédit, pour billets portant 7 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, l'assurance transférée aux porteurs des billets. L'acte devra contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et toutes autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et aura droit de possession et de locations à partir du 1er mars 1893. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.
Acte de vente pardevant C. T. Soniat Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.
29 jan—29—fév 1 8 15 22—mars 1 8

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI ANNUEL.

Nlle-Orléans, 20 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts sur demande	$334,228 80	
Prêts à échéance	885,761 36	
Surtirages, garantis et non garantis	28,791 39	1,248,781 55
Bons des E. U.	50,000 00	
Bons de l'Etat de la Louisiane	243,750 00	
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans	60,625 00	
Autres sécurités	14,729 92	369,104 92
Meubles et installations		3,978 18
Maison de banque		36,000 00
Autres propriétés foncières		22,249 67
Fonds de rachat cinq pour cent		2,250 00
Dû par le trésorier des Etats Unis		3,000 00
Items comptant		188 90
Dû par les agents de réserve de New York, à savoir:		
Banque de New York N. B. A	$78,265 09	
National Park Bank	37,427 68	
Seaboard National Bank	53,339 08	
Banque Nationale des Etats Unis	42,584 18	
Dû par d'autres banques et banquiers	75,356 49	
Changes étrangers	32,373 65	
Espèces	182,435 50	
Bil et legal tender	130,880 00	
Billets de banques nationales	7,320 00	
Monnaie courante fractionnelle	1,227 64	
Chèques pour le Clearing House	140,651 09	782,640 40
Total		$2,468,293 62

PASSIF.

Fonds capital		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis		132,468 07
Dividendes non payés		2,074 00
Dividende semi annuel 4 pour cent payable le 3 janvier 1893		17,000 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,507,180 71	
Demande certificats de dépôt	12,357 32	
Dû aux banques et banquiers, sujet à des chèques	288,653 52	1,808,191 55
Bills payables		37,500 00
Total		$2,468,293 62

JOHN H. O'CONNOR, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
C. H. CULBERTSON, Assist. Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi ce 21me jour de décembre 1892.
A. G. LA PICE, Notaire.
23déc—23 au 5jan

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3, one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

L'Abeille de
Mandeville,
STEAM
COMPAG
CROMWELL
CHEMIN
ILLINOIS C
Trains Elég
Eclairés
Bureau des Bi
34 rue S
D. G. EDWARDS
FEUILL
TUE-
GEORGES
PREMIER